



CITOYENS & NATURE
en Val-de-Drôme



AGIR pour la BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le 7 septembre 2019

PÉTITION CONTRE la CHASSE dans « les RAMIÈRES » : 51 700 signataires

CHASSEURS CONCERNÉS : 10 à 30

RÉPONSE de la PRÉFECTURE et de la CCVD à notre interpellation : AUCUNE

Nous demandons, dans l'intérêt collectif, que la partie publique de la rivière Drôme dans la Réserve naturelle des Ramières soit à nouveau classée en réserve de chasse afin de sauvegarder les oiseaux qui s'y réfugient.

Malgré la mobilisation massive et sans précédent des citoyens (plus de 51 700 signataires de la pétition à ce jour) et d'associations de protection de la nature (ASPAS, Citoyens et Nature en Val de Drôme, FRAPNA, LPO Auvergne-Rhône-Alpes), et malgré l'avis technique des experts du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Auvergne-Rhône-Alpes (CSRPN) qui demande lui aussi l'arrêt de la chasse dans les Ramières...

La chasse a ré-ouvert le 21 août sur le Domaine Public Fluvial de la Réserve naturelle des Ramières, classée Zone de protection spéciale des oiseaux (ZPS). Il est permis d'y tuer en toute légalité toutes sortes d'oiseaux y compris des espèces menacées (sarcelle d'hiver, sarcelle d'été, bécassine des marais...) et de provoquer un dérangement mortifère pour l'ensemble des espèces présentes, sédentaires ou en migration sur la zone.

La Réserve naturelle des Ramières du Val de Drôme, située entre Crest et Loriol/Livron, représente la plus grande zone humide du département de la Drôme. Elle accueille plus de 60 000 visiteurs par an sur l'une des dernières rivières au lit naturel d'Europe. Elle constitue un exceptionnel réservoir de biodiversité.

Les zones sans chasse le long de la Drôme représentent seulement 2% du Domaine Public Fluvial, contre près de 20% sur les autres rivières du département, ne permettant aucun répit aux oiseaux d'eau.

Les élus locaux et représentants de l'État restent sourds à l'appel des citoyens et à l'intérêt collectif qu'est la sauvegarde de la biodiversité : nos demandes écrites pour rencontrer le Préfet et le Président de la CCVD sont pour le moment restées lettres mortes.

Vous pouvez soutenir cette revendication :

- en signant la pétition sur MESOPINIONS.COM avec les mots clés : « Ramières, chasse, réserve ».
- en écrivant à Monsieur Jean Serret, président de la CCVD (Communauté de Communes du Val de Drôme), gestionnaire de la Réserve des Ramières, pour lui signifier poliment votre avis :
adresse mel : cvd@val-de-drome.com
- en écrivant également à Monsieur le préfet de la Drôme à la préfecture de la Drôme : adresse mel : prefecture@drome.gouv.fr

Plus que jamais, il y a urgence à agir en faveur de la biodiversité !

Le sommet mondial pour la biodiversité (IPBES) nous l'a rappelé il y a peu : un million d'espèces pourraient être amenées à disparaître de notre planète d'ici dix ans...

Contact : citoyens.nature.valdedrome@lilo.org



CITOYENS & NATURE
en Val-de-Drôme



AGIR pour la BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le 7 septembre 2019

PÉTITION CONTRE la CHASSE dans « les RAMIÈRES » : 51 700 signataires

CHASSEURS CONCERNÉS : 10 à 30

RÉPONSE de la PRÉFECTURE et de la CCVD à notre interpellation : AUCUNE

Nous demandons, dans l'intérêt collectif, que la partie publique de la rivière Drôme dans la Réserve naturelle des Ramières soit à nouveau classée en réserve de chasse afin de sauvegarder les oiseaux qui s'y réfugient.

Malgré la mobilisation massive et sans précédent des citoyens (plus de 51 700 signataires de la pétition à ce jour) et d'associations de protection de la nature (ASPAS, Citoyens et Nature en Val de Drôme, FRAPNA, LPO Auvergne-Rhône-Alpes), et malgré l'avis technique des experts du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Auvergne-Rhône-Alpes (CSRPN) qui demande lui aussi l'arrêt de la chasse dans les Ramières...

La chasse a ré-ouvert le 21 août sur le Domaine Public Fluvial de la Réserve naturelle des Ramières, classée Zone de protection spéciale des oiseaux (ZPS). Il est permis d'y tuer en toute légalité toutes sortes d'oiseaux y compris des espèces menacées (sarcelle d'hiver, sarcelle d'été, bécassine des marais...) et de provoquer un dérangement mortifère pour l'ensemble des espèces présentes, sédentaires ou en migration sur la zone.

La Réserve naturelle des Ramières du Val de Drôme, située entre Crest et Loriol/Livron, représente la plus grande zone humide du département de la Drôme. Elle accueille plus de 60 000 visiteurs par an sur l'une des dernières rivières au lit naturel d'Europe. Elle constitue un exceptionnel réservoir de biodiversité.

Les zones sans chasse le long de la Drôme représentent seulement 2% du Domaine Public Fluvial, contre près de 20% sur les autres rivières du département, ne permettant aucun répit aux oiseaux d'eau.

Les élus locaux et représentants de l'État restent sourds à l'appel des citoyens et à l'intérêt collectif qu'est la sauvegarde de la biodiversité : nos demandes écrites pour rencontrer le Préfet et le Président de la CCVD sont pour le moment restées lettres mortes.

Vous pouvez soutenir cette revendication :

- en signant la pétition sur MESOPINIONS.COM avec les mots clés : « Ramières, chasse, réserve ».
- en écrivant à Monsieur Jean Serret, président de la CCVD (Communauté de Communes du Val de Drôme), gestionnaire de la Réserve des Ramières, pour lui signifier poliment votre avis :
adresse mel : cvd@val-de-drome.com
- en écrivant également à Monsieur le préfet de la Drôme à la préfecture de la Drôme : adresse mel : prefecture@drome.gouv.fr

Plus que jamais, il y a urgence à agir en faveur de la biodiversité !

Le sommet mondial pour la biodiversité (IPBES) nous l'a rappelé il y a peu : un million d'espèces pourraient être amenées à disparaître de notre planète d'ici dix ans...

Contact : citoyens.nature.valdedrome@lilo.org